

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 3 septembre 2024 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents :

Messieurs les conseillers André Giguère, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Stéphane Paré.

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Guy Roy, maire.

Le conseiller Jason Nadeau est absent.

Est aussi présent M. Marquis Grenier à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance et souligne l'anniversaire du mois.

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Est nommé à titre de secrétaire d'assemblée M. Marquis Grenier, responsable des travaux publics.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. *Ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption du procès-verbal du 5 août 2024*
4. *Lecture de la correspondance*
 - 4.1. *Résolution dissolution de la Régie Intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante*
 - 4.2. *Résolution pour l'adoption de la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail*
 - 4.3. *Demande de contribution de la Maison des Jeunes d'East Broughton pour un projet d'Halloween clé en main*
 - 4.4. *Demande de contribution St-Esprit des Pentes-Côtes (rallye automobile)*
 - 4.5. *Bilan incendie et premiers répondants des mois de juillet et d'août*
 - 4.6. *Divers*
5. *Voirie*
 - 5.1. *Divers*
6. *Suivi des dossiers*
7. *Période de questions*
8. *Étude et adoption des comptes*

9. *Compte-rendu des comités*
10. *Questions diverses*
11. *Levée de la séance*

2024-09-4673

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et que le point questions diverses demeure ouvert.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2024

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

2024-09-4674

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 5 août soit accepté avec la correction suivante :

Correction du Point 5.2.

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le conseiller Alain Faucher demande que soit apporté une correction au point 5.2 du procès-verbal du 5 août 2024.

Qui se lit comme suit:

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer des travaux de creusage de fossés et de rechargement sur une partie du 5^e rang Nord;

Or on devrait lire :

ATTENDU QUE la municipalité désire que soit effectué des travaux de creusage de fossés et de rechargement sur une partie du 5^e rang Nord;

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

4.1 RÉOLUTION DISSOLUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL BEAUCE-AMIANTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus est membre de la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante (ci-après la « Régie ») en vertu de l'entente intermunicipale intervenue le 30 juin 2003 (l'« Entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit être dissoute puisque son objet est accompli;

CONSIDÉRANT QUE le 26 août 2024, les résolutions nécessaires à la dissolution de la Régie ont été adoptées par tous les administrateurs de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a pris connaissance de la proposition de partage de l'actif de la Régie, laquelle est conforme à l'Entente;

2024-09-4675

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- **QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus approuve les résolutions préparées par la Régie relativement à la distribution de ses biens, à sa dissolution et aux déclarations à être publiées en vertu de la Loi sur la publicité légale des entreprises.
- **QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus accepte le partage de l'actif de la Régie dont la description est faite à l'annexe A des résolutions adoptées le 26 août 2024.

4.2 RÉOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a adopté une telle politique le 14 janvier 2019, résolution n° 2019-01-3571 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

2024-09-4676

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 14 janvier 2019, résolution n° 2019-01-3571

4.3 DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA MAISON DES JEUNES D'EAST BROUGHTON POUR UN PROJET D'HALLOWEEN CLÉ EN MAIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'East Broughton souhaite souligner la 25^e année d'existence de la Maison des Jeunes en bonifiant leur projet annuel de maison hantée;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de l'évènement souhaite faire appel à la compagnie PPS Canada, une entreprise d'animation professionnel qui offre un service clé en main;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement à la population de la MRC au mois d'octobre et que cette activité apporte de la variété au sein de la municipalité;

2024-09-4677

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de collaboration au projet d'Halloween clé en main pour un montant de 1 500\$.

IL EST AUSSI RÉSOLU que la municipalité demande le budget de l'évènement et de connaître l'endroit où sera tenu l'activité.

4.4 DEMANDE DE CONTRIBUTION ST-ESPRIT DES PENTES-CÔTES (RALLYE AUTOMOBILE)

2024-09-4678

Il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière de Saint-Esprit des Pentes-Côtes en leur versant la somme de 100,00 \$ afin de les aider dans l'organisation du rallye automobile de la Fabrique suivi d'un souper dans le cadre de sa 6^e édition.

4.5 BILAN INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS DES MOIS DE JUILLET ET D'AOÛT

Le maire fait la lecture des bilans incendie et premiers répondant pour les mois de juillet et d'août 2024.

4.6 DIVERS

Aucun item à ajouter.

6. VOIRIE

Aucun item à discuter.

7. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

7. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question n'est transmise.

8. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois d'août 2024 :

Salaire du mois d'août 2024	18 518,08 \$
-----------------------------	--------------

Comptes à payer :

C2400050 à C2400055	2 248,45 \$
L2400092 à L2400103	20 457,82 \$
P2400251 à P2400287	90 944,81 \$

2024-09-4679

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers.

9. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

Les membres du comité du Sentier des mineurs font un résumé de l'avancement des travaux dans les sentiers.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Convoyeur (Saint-Pierre) 45 000 à 50 000 \$
- Speedway (rencontre)

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-09-4680

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(Signé)

Guy Roy
Maire

(Signé)

Marquis Grenier
Employé municipal

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses de la résolution suivante : 2024-09-4677, 4678 et 4679.